Opinions

PAR JEAN-CLAUDE ROBERT, *conseiller général (PS) de Côte-d'Or et maire de Gevrey-Chambertin, président de la Commission départementale de présence postale.*

Sauvons la poste de la privatisation !

Le gouvernement veut privatiser La Poste et en faire une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse. Le projet laisse perplexe.

La Poste a réalisé en 2007 près de 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires et dégagé un résultat de 943 millions d'euros, en progression de 16 % par rapport à 2006. Elle ne vit que de la vente de ses services et ne coûte rien aux contribuables. Elle a même versé 160 millions d'euros de dividendes à l'État en 2007 et acquitté plus de trois millions d'euros d'impôts.

Néanmoins, La Poste est un groupe fragile, endetté, dont le chiffre d'affaires est menacé. La Poste répond aussi à des obligations d'intérêt général qui lui sont imposés par l'État, telles que l'aide à la presse, l'accessibilité bancaire pour près de deux millions de français démunis, la présence territoriale – qui relève de l'aménagement du territoire –, et qui coûtent 900 millions d'euros par an, pratiquement pas compensés.

La Poste subit par ailleurs des décisions qui la pénalisent, comme la banalisation du livret A et la fin du monopole de distribution du courrier en dessous de 50 grammes à compter du 1er janvier 2011. Si dix pays européens s'y sont opposés, le gouvernement français a donné son accord.

Pour continuer à se moderniser, La Poste a besoin d'augmenter ses fonds propres, afin d'investir dans les nouvelles technologies de la communication, pour devenir un opérateur majeur et apporter aux particuliers et surtout aux entreprises des réponses complètes et innovantes à leurs besoins en communication.

Les besoins ont été chiffrés à 3,5 milliards d'euros – à comparer aux trois milliards d'euros qui ont sauvé Dexia). La seule réponse apportée par le gouvernement, dans sa logique néolibérale qui a conduit à la crise financière actuelle, réside dans la transformation de La Poste en société anonyme qui pourra faire appel à des capitaux privés. Il s'agit d'un premier pas vers la privatisation avec pour conséquences programmées : restructuration, licenciements et précarisation.

Dans les pays où le service postal est déjà libéralisé, la logique commerciale l'emporte sur celle de l'intérêt général. Pourquoi la France engagée sur cette voie, ferait-elle exception à la règle ?

Pour faire face à ses besoins en fonds propres, d'autres solutions existent : à l'exemple d'un adossement à la Caisse des dépôts ou à la CNP.

Le temps presse, la concurrence est à l'affût, une décision urgente est nécessaire, mais le projet du gouvernement doit être rejeté : pourquoi privatiser à l'heure où les marchés financiers s'effondrent ? La Poste doit conserver son statut public ainsi que ses missions de service public et de présence territoriale au service de l'intérêt général.

> Pourquoi privatiser à l'heure où les marchés financiers s'effondrent ? La Poste doit conserver son statut public ainsi que ses missions de service public et de présence territoriale au service de l'intérêt général.

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction du *Journal du palais* : 03.80.68.23.67 ou redaction.jdp@forumeco.com